

Le Département aux côtés des Réunionnais



<http://net-bourses.cg974.fr>

## COORDONNÉES DES MAISONS D'ACCUEIL

Maison des Provinces de France

Tél. : 01 53 80 61 00 - [accueil.mpf@ciup.fr](mailto:accueil.mpf@ciup.fr)

Maison du Cambodge

Tél. : 01 58 40 83 02 - [maisonducambodge@ciup.fr](mailto:maisonducambodge@ciup.fr)

Résidence Lila

Tél. : 01 72 33 98 70 - [Accueil.ResidenceLila@ciup.fr](mailto:Accueil.ResidenceLila@ciup.fr)



**Logement**  
À LA CITÉ INTERNATIONALE  
UNIVERSITAIRE DE PARIS (CIUP)

Inscription en ligne  
**JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2016**

<http://net-bourses.cg974.fr>



Le tout numérique + économique + écologique + ludique



Le Conseil Départemental de La Réunion dispose d'un contingent de 85 logements à la CIUP, réservés à des étudiants Réunionnais. Les candidats sont classés par ordre croissant des revenus du foyer familial.

« Étudiants qui allez vivre ici côte à côte, ce que nous vous demandons, ce n'est pas de nous sacrifier quoi que ce soit de vous-même ; c'est simplement de vous montrer curieux et bienveillants, de ne point rendre entre vous les sympathies tributaires d'une communauté d'origine ou d'une identité de vues et, pour les laisser plus aisément éclore, d'avoir soin, quand vous échangez des idées ou des sentiments, d'en entourer l'expression d'assez de mesure pour qu'aucun froissement jamais n'altère vos rapports. »

André HONNORAT

14 novembre 1936

Discours prononcé lors de l'inauguration de la Maison Internationale

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER



Les étudiants de niveau **Bac+4 minimum** inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou une université relevant des **Académies de Paris, Créteil et Versailles** afin de préparer un **diplôme reconnu par l'État français ou l'Union Européenne**.

## COMMENT FAIRE



### Constituer ou renouveler votre dossier

- ▶ sur le site internet de la CIUP <http://www.ciup.fr> (au paragraphe intitulé « Séjour » saisir « oui » à l'option « chambre réservée » puis Conseil Départemental de La Réunion)
- ▶ sur le site internet du Conseil Départemental de La Réunion <http://net-bourses.cg974.fr>

### Puis, transmettre, PAR MAIL

- ▶ le récapitulatif de votre demande d'hébergement CIUP 2016-2017
- ▶ et l'avis d'imposition 2015 de vos parents  
à [ciup@cg974.fr](mailto:ciup@cg974.fr)  
Tél. : 0262 90 36 84

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Trois maisons accueillent les étudiants Réunionnais

- ▶ **Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement (chambres) :**  
la Maison des Provinces de France et la Maison du Cambodge (redevance mensuelle à titre indicatif : 470 €).
- ▶ **Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (studios) :**  
la Résidence Lila (redevance mensuelle à titre indicatif : entre 390 € et 536 €).

La rentrée à la Cité s'effectue à la date du 1<sup>er</sup> septembre. Les admissions, prononcées pour une année universitaire complète jusqu'au 30 juin, sont renouvelables, sur demande, deux fois.

La liste des candidats retenus par la Commission compétente du Conseil Départemental est transmise en juin/juillet au Service des Admissions de la CIUP.

Dès réception de cette liste par le Service des Admissions, et en cas d'acceptation, votre future maison d'accueil vous adressera une proposition de logement via l'adresse électronique indiquée sur votre fiche d'inscription CIUP 2016-2017. Les pièces justificatives seront à fournir à votre maison d'accueil.